

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 271 du 11 février 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1902970S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,  
Vu le code de la défense;  
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;  
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;  
Vu la décision n° 2620 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828666S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> mars 2019 :

**Plesier Pascal** NIGEND : 70079 NLS : 5282678

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> mars 2019 :

**Dumont Jean-Marc** NIGEND : 117200 NLS : 5190910

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> mars 2019 :

**Tourmente Stéphane** NIGEND : 145260 NLS : 8003891

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 février 2019.

*Le général, commandant  
la gendarmerie de l'armement,*  
D. RÉMOND